

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 3 février 2020 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Berthold Allard, Jean Ouellet, Michel Gagnon, Jules Bernier et Charline Devin.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier, était aussi présent.

20.02.19 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

20.02.20 EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 janvier 2020;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 13 janvier 2020.

20.02.21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

Il est proposé par madame Charline Devin
et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 janvier 2020 sans correction.

20.02.22 COMPTES

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

D'accepter la liste de comptes numéro 1, janvier 2020, au montant total de 135 933.48 \$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 15 581.73 \$, une liste des salaires payés au montant de 12 329.44 \$, une liste des comptes à payer au montant de 108 022.31 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

Est également accepté, la liste de comptes pour Gestion Vie d'enfant 0-5 ans au montant de 28 311.54 \$.

** *CORRESPONDANCE*

Madame Denise Lamontagne, mairesse, procède à la lecture de la liste de la correspondance et les sujets suivants ont fait l'objet d'une résolution :

20.02.23 ÉCOLE BON PASTEUR DE STE-JEANNE-D'ARC

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'octroyer un montant de 1000 \$ à l'école Bon Pasteur afin de faire vivre aux élèves différents projets et ainsi développer leurs compétences et leur donner le goût d'apprendre..

20.02.24 MARCHE MONDIALE DES FEMMES 2020

Il est proposé par madame Charline Devin
et résolu unanimement :

D'octroyer un montant de 50 \$ au comité régional de la Marche mondiale des femmes 2020 pour qu'il puisse organiser leurs rassemblements régionaux.

** *FIN DE LA CORRESPONDANCE*

20.02.25 LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES POUR LA VENTE D'IMMEUBLE

ATTENDU QUE le montant des taxes échues dû à la municipalité en date du 3 février 2020 est de 79 467.41 \$ incluant les intérêts;

CONSIDÉRANT QUE 24 dossiers pour un total de 13 530.92 \$ sont à la limite des délais permis par la municipalité;

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

De faire parvenir un avis de vente pour taxes aux propriétaires en défaut de payer leurs taxes et ayant atteint la limite d'arréage de 2 ans et d'y inclure des frais d'avis de 25\$.

De recourir au service de la MRC Maria-Chapdelaine pour la perception des taxes auprès des propriétaires qui n'auront pas donné suite à l'avis.

20.02.26 INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS DE L'ADMQ

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
Et résolu unanimement

D'autoriser le directeur général à participer au congrès 2020 de l'ADMQ qui aura lieu à Québec du 17 au 19 juin 2020. Les coûts du congrès sont de 555 \$ pour l'inscription plus le transport et l'hébergement.

20.02.27 ENTENTE 2020-2021 AVEC LE REFUGE ANIMAL

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

De renouveler l'entente avec Le Refuge Animal inc. de Roberval pour un service de fourrière dans les limites territoriales de Sainte-Jeanne-d'Arc pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 pour la somme de 3 990.95 \$ taxes incluses, incluant un revenu de licence estimé à 4 250 \$.

20.02.28 CLUB DE TIR PANACHE – RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a besoin de certains documents pour l'exploitation du Club de Tir Panache sur une partie du lot 7, rang 6, canton Dolbeau, dont l'autorisation de la Municipalité d'opérer sur notre territoire ;

ATTENDU QUE le Club de Tir Panache inc. exerce ses activités dans l'observation des Règlements d'urbanisme applicables et que la municipalité n'a pas reçu de plaintes concernant les activités du club de tir ;

Il est proposé par madame Charline Devin
et résolu unanimement :

D'autoriser la continuité des activités de club de tir par le Club de Tir Panache inc. sur une partie du lot 7 rang 6, canton Dolbeau, désigné comme le cadastre 5604888.

20.02.29 DEMANDE D'ACCÈS AU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE GALA

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
Appuyé et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général, Tim St-Pierre, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

20.02.30 CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE MADA

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un comité de pilotage MADA dans le cadre de l'actualisation de la Politique Familles, aînés et saines habitudes de vie de la municipalité Ste-Jeanne-d'Arc;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire il y a lieu d'entériner la nomination des personnes qui, au cours des deux dernières années, ont contribué à l'élaboration de la politique Familles, aînés et saines habitudes de vie et du plan d'action 20-24 de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Berthold Allard

Appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc entérine la nomination au sein du comité de pilotage de la politique Familles, aînés et saines habitudes de vie, les personnes suivantes :

Aline Ringuette, Brigitte Fortin, Christiane Laporte, Hélène Bouchard, Marie-Marthe Caouette et Denise Lamontagne (RQA-F)

20.02.31 CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE MADA

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un comité de suivi MADA pour la mise en œuvre du plan d'action de la Politique Familles, aînés et saines habitudes de vie de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire il a été convenu de nommer des personnes pour assurer la mise en œuvre du volet MADA du plan d'action 2020-2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Théberge

Appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc autorise la création et la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA dont le mandat est notamment, de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre 2020-2024;

QUE ce comité soit composé d'un responsable administratif de la MRC, de l'élue responsable des questions aînées (RQA) à la municipalité, Denise Lamontagne, de l'agent local et des personnes suivantes : Aline Ringuette, Brigitte Fortin, Christiane Laporte, Hélène Bouchard, Marie-Marthe Caouette. Il est également convenu que les membres du comité de suivi de la politique MADA seront convoqués au moins deux fois l'an, et que cette responsabilité incombe à la responsable administrative des politiques MADA à la MRC Maria-Chapdelaine.

20.02.32 RÉSOLUTION D'ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILLES, AÎNÉS ET SAINES HABITUDES DE VIE ET DE SON PLAN D'ACTION POUR LA MRC MARIA-CHAPDELAINE.

CONSIDÉRANT QU'en 2018, les 13 collectivités du territoire de la MRC Maria-Chapdelaine ont manifesté l'intérêt d'actualiser leur politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de la résolution no 294-09-17, le conseil de la MRC autorisait la présentation d'une demande d'aide

financière de 53 000 \$ auprès du gouvernement du Québec afin d'actualiser la politique MADA et les plans d'action des 13 villes et villages et de la MRC Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QU'il avait été convenu qu'au terme de la démarche, chaque municipalité ou collectivité aurait sa propre politique et ses propres actions locales;

CONSIDÉRANT QU'au cours de deux dernières années, plusieurs consultations ont été tenues dans les différents milieux du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la teneur de la Politique Familles, aînés et saines habitudes de vie (MADA) et de son plan d'action déposés à la présente séance ordinaire sont conformes aux attentes des membres du Conseil municipal de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc.

Il est proposé par madame Charline Devin
Appuyé et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Ste-Jeanne-d'Arc, adopte la politique « Familles, aînés et saines habitudes de vie » et le plan d'action 2020-2024 de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc dans le cadre de la démarche « Municipalité Amie des Aînés ».

20.02.33 ANALYSE DES SUPPLÉMENTS #2 – REMPLACEMENT DE CONDUITES DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat pour le remplacement de conduites sur un segment de la rue Principale à l'entreprise *Excavation Ouellet inc.*;

ATTENDU QUE l'entreprise a débuté les travaux au cours du mois de juillet 2019 et se sont terminés fin août;

ATTENDU QUE l'entreprise nous a transmis un tableau avec beaucoup de suppléments, dont nous avons approuvés une partie d'entre eux lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019;

ATTENDU QUE notre ingénieur au dossier, MSH Services conseils, a analysé de nouveau les arguments d'Excavation Ouellet sur ce que nous avons refusé de payer lors de l'analyse des suppléments #1 et que certains points ont été jugé recevables;

ATTENDU QUE l'entreprise nous a transmis l'entièreté des documents justificatifs de ses suppléments, qu'ils ont été analysés en profondeur par MSH Services conseils, que le bilan de l'analyse a été transmis à Excavation Ouellet, commentés de leur côté et révisé à nouveau par MSH, et donc que nous n'autoriserons aucune somme supplémentaire et qu'il s'agit d'un paiement final;

ATTENDU QUE nous sommes en accord avec la recommandation de paiement de l'analyse des suppléments #2;

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'autoriser le paiement de l'analyse des suppléments #2 pour le remplacement de conduites sur un segment de la rue Principale, tel que recommandé par notre ingénieur, à l'entreprise *Excavation Ouellet inc.* pour un montant de 7401,21 \$ taxes incluses. La somme est constituée de montants non facturés au bordereau totalisant 4 136 \$, le montant

de la réclamation du débordement de 1 247,82 \$ et des avenants résiduels au montant de 1 392,22 \$, plus les taxes applicables.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h55, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Denise Lamontagne, mairesse

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier